

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2006

Le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2006, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 25 août 2006, s'est réuni en session ordinaire à 20h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

**PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - FALQUE Gilbert - POSTIC Daniel GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - BERRUYER Gilbert – Mme. BESSIERE Annie – MM. SIMIEN Guy - CROISIER Yannick.**

**EXCUSÉS ou ABSENTS : M. CHOC René – Mme. DEROCLES Jocelyne – M. MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie.**

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.

### URBANISME

#### Permis de Construire

M. Bernard Germain - Route de Montfalcon - Permis modificatif pour un projet de bâtiment agricole.

**→Avis Favorable du Conseil**

Commune de Roybon - Place du Maquis de Chambaran. Construction d'une station service.

**→Avis Favorable du Conseil**

En annexe, Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet (Patio Architecte) pour un aménagement de place et une bonne intégration de la station. Il annonce que les subventions du CPDC ont été accordées et que l'opération bénéficiera de 70.000 € de subvention sur 117.000 € de dépense. Il indique que les négociations avec le futur gérant et le futur distributeur sont en voie d'achèvement.

Une discussion intervient sur l'aspect circulation de l'entrée ouest du village. Cet aspect de l'aménagement sera revu et affiné ultérieurement.

Monsieur Raymond Poncet - Route de Saint-Siméon de B. - Construction d'un hangar à fourrage.

**→ La Conseil souhaite obtenir des précisions sur le projet pour se**

**prononcer.**

M. Etienne Roux-Goudin – Impasse de la Menuiserie / Pré Reynaud – Reconstruction d'une maison d'habitation et d'un atelier de menuiserie suite au sinistre du printemps 2006.

**→Avis Favorable du Conseil**

#### Déclaration de travaux

Monsieur Cordel – Grande Rue - modification de couleur de volets.

**→Avis Favorable du Conseil**

M. Dombes - Le pré Reynaud – Construction d'un abri pour caravane (demande posée pour régularisation)

**→Avis défavorable du Conseil sur le principe d'une telle construction.**

(En attente de précisions complémentaires : s'agit-il d'une DT ou d'un PC ?)

M. Caperan - Grande Rue - Mur de séparation entre deux propriétés.

**→Avis Favorable du Conseil sous condition de respect de la hauteur.**

M. Leichnig - Montée des écoles - Modification de l'aspect extérieur.

**→Avis Favorable du Conseil**

M. Perret d'Angloz - L'Allemagne - Fermeture d'un hangar et reprise d'une toiture en tuiles.

**→Avis Favorable du Conseil**

M. Janin – Impasse du Clair-Obscur - Modification de couleur de volets

**→Avis Favorable du Conseil**

M. Grasso – Impasse de la Sapinière – Enrochement pour aménagement d'une terrasse.

**→Avis en attente**

*La commission se rendra sur place et demande un avis technique à la DDE.*

#### Demande de Certificat d'Urbanisme

M. Jacques Berruyer - Route de Saint-Antoine – Maison inhabitée depuis une longue période.

**→Avis Favorable du Conseil sous conditions (accès)**

Un avis technique est demandé à la DDE pour ce projet.

M. Jean-Luc Roux - Route de Murinais - Demande pour 2 parcelles.

**→Sursis à statuer lors de l'enquête publique du PLU.**

## **PROJET ECOLE / CONFORTEMENT DES TALUS**

❖ Monsieur le Maire expose au Conseil les solutions préconisées par le Bureau EGSol (Géologue) concernant le traitement des effondrements de talus sur le site du chantier du groupe scolaire. Le bureau d'étude propose un couchage supplémentaire des talus, leur drainage inférieur et supérieur et leur enrochement.

Monsieur le Maire précise que cette solution a été validée par Alpes-Etudes (maître d'ouvrage de la partie terrassement de l'opération) et le bureau Véritas (sécurité du chantier).

❖ Le devis concernant cette mission complémentaire de terrassement/aménagement se porte à 100 000 €. La société EGSol demande en outre une mission complémentaire de 2 500 € pour surveillance de la réalisation des travaux et leur validation.

Monsieur le Maire rappelle les données financières du projet et expose que la Commune pourra faire face à ce surcoût.

- Des économies pourront être faites sur l'enlèvement des terres (dépôt sur le dessus des Baytières).
- Des économies pourront être faites sur les finitions de terrassements (végétalisation de certains petits talus au lieu d'enrochements initialement prévus par exemple)
- Des économies ont été réalisées sur les appels d'offres par rapport aux estimations.
- Des optimisations des différentes subventions depuis le début du projet ont été enregistrées (total de 1 035 000 € de subvention sur l'opération). Une subvention sera sollicitée sur une partie du supplément.

❖ Ces travaux de stabilisation de terrain pourront être réalisés mi-septembre et début octobre par l'entreprise Cheval dans le cadre d'un marché complémentaire.

❖ Monsieur le Maire propose donc au Conseil de se prononcer et de délibérer  
Pour valider les solutions préconisées et autoriser le Maire à signer les marchés et documents concernant leur réalisation.

### **→Avis Favorable du Conseil**

Pour valider la mission complémentaire à la société EGSol incluant notamment le suivi jusqu'à réalisation complète des travaux de stabilisation des talus. (L'assurance dommage ouvrage ne sera pas souscrite)

### **→Avis Favorable du Conseil**

❖ Concernant les travaux de gros-œuvre, monsieur le Maire précise que la réalisation a débuté le 23 Août l'entreprise de maçonnerie ayant eu des problèmes d'approvisionnement en ferraille durant l'été.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

❖ Monsieur le Maire rend compte de la récente réunion avec le monde agricole visant à répondre aux craintes de celui-ci par rapport au classement de zones en Zones Naturelles ou en Zones Agricoles. Monsieur le Maire explique que la réunion a pu permettre une clarification mais précise qu'une note sera envoyée à tous les exploitants agricoles pour les inviter à bien examiner le projet dans le cadre de l'enquête publique du P.L.U..

❖ Concernant les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) la réunion a permis de rappeler qu'elles sont indépendantes de la préparation du PLU, que celui-ci, logiquement, ne fait que les prendre en compte et les intégrer et que dans l'immédiat, elles n'influent pas le mode d'exploitation des parcelles qui en font partie ou qui en sont proches.

❖ Pour terminer, monsieur le Maire rappelle que le PLU est maintenant validé par les administrations et partenaires pour être présenté à l'enquête publique.

## **DIVERS**

**Base de Loisirs :** Suite à des réflexions antérieures et suite à la dernière réunion de commission, un cahier des charges a été rédigé. Chaque conseiller est invité à le lire, à l'annoter et à le compléter. Il sera ensuite validé et donné comme base de travail à un cabinet d'étude qui sera consulté pour faire au Conseil des propositions techniquement réalisables.

**-Déneigement :** Suite au bon déroulement des opérations de déneigement de la saison passée, mais tenant compte qu'il n'y a pas eu de congère durant ladite saison, proposition est faite d'acheter une deuxième lame dans le but d'assurer un bon service du déneigement même s'il y avait des congères. Cette opération est proposée sous réserve que Bernard Ageron accepte l'équipement d'un second tracteur.

### **→Avis Favorable du Conseil**

**- Modification des statuts de la CCPC : Accord de principe**

**-Portage de repas :** Proposition est faite d'augmenter le tarif de portage des repas chez les personnes résidant hors commune. Le tarif passerait de 2,10 € à 2,30 €.

**→Avis Favorable du Conseil**

**-Travaux sur Voirie :** les travaux vont débuter début septembre. L'entreprise demande le fauchage des fossés et banquettes pour faciliter les opérations. Il conviendra de demander ce travail à Bernard Ageron dans le cadre d'un marché complémentaire.

**-Désignation d'un délégué « Lecture Publique » :** Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il convient de désigner un délégué pour le suivi du projet de mise en réseau des bibliothèques à l'échelon Bièvre-Valloire. Il propose la candidature de Monsieur Daniel Postic.

**→Avis Favorable du Conseil**

**-Décoration d'équipements EDF.** Monsieur le Maire expose une proposition pour la décoration en « Art'Graph » de transformateurs électriques dans le cadre d'un partenariat CCPC / EDF. Des équipes de jeunes décoreraient ces bâtiments sous la maîtrise d'œuvre de la CCPC. Un recensement des possibilités est en cours.

**→Avis Favorable du Conseil**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

**-Parking bibliothèque :** le projet avance. Les études de sol sont réalisées et le devis de bornage a été demandé au géomètre. 10 places de parking seront créées. L'appel d'offre et la réalisation se feront à l'automne.

**-Lotissement la Merlière :** le devis de bornage du dernier terrain de la Merlière a été demandé et permettra de mettre ce terrain à la vente.

**- Lotissement la Sapinière :** La SAFILAF est en liaison avec le notaire et prépare les aspects techniques de la rédaction du compromis de vente concernant la première tranche des terrains. La préfecture a transmis récemment l'arrêté autorisant la distraction de la surface boisée.

**-Sécheresse :** constat a été fait que les prairies avaient été atteintes. La zone Chambaran pourrait être retenue à hauteur de 35 à 40 % par les Services Départementaux.

**-Garderie péri-scolaire :** Monsieur Yannick Croisier expose au Conseil un bilan chiffré de la fréquentation sur ces trois dernières années scolaires.

561 heures enfant en 03/04 -- 824 heures enfant en 04/05 -- 1023 heures enfant en 05/06

La fréquentation est donc en hausse et le fonctionnement du service est jugé satisfaisant.

**-Prise d'Armes :** une Prise d'Armes de l'Ecole de Santé des Armées de Lyon aura lieu ce dimanche 3 septembre au stade.

**- Le prochain Conseil aura lieu le 6 octobre.**

## **FETES DU CENTENAIRE DU MONUMENT SAINT-ROMME**

Monsieur le Maire rend compte des préparatifs de cette journée. Une bonne participation des associations est à noter. Une soixantaine de bénévoles se sont déclarés. Les associations ont été également support d'achat de produits qui seront mis en vente : cartes postales, ballon, vins « cuvée spéciale », sweat-shirt,...

Quatre formations musicales, un groupe de danses folkloriques, les enfants des écoles assureront le côté animation. Gabriel Bret proposera son exposition sur le monument et la statue.

De nombreuses personnalités sont attendues.

La commune supportera le buffet (prévision de 400 à 600 personnes).

Pour terminer, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à participer en grand nombre à cette journée.

**Monsieur le Maire clôt la séance à 24h 00.**

## **Tarif portage repas à domicile à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006**

Monsieur Le Maire,

**RAPPELLE** au conseil Municipal que compte tenu de l'augmentation importante du prix du carburant, il conviendrait de réviser le tarif du portage des repas à domicile inchangé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005

**DEMANDE** l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE de porter, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006, le service de portage des repas à domicile des communes extérieures à 2,30 € par jour (2.10 € en 2005).**

## **demande de subvention pour acquisition d'une lame-étrave de déneigement**

Compte tenu de la longueur de voirie importante de la commune de Roybon et du manque de matériel adapté Monsieur le Maire rappelle les difficultés d'assurer le déneigement dans de bonnes conditions.

Il propose d'acquérir avant l'hiver 2006/2007 une lame-étrave suivant devis présenté, d'un montant total de 11 690.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le projet présenté par Monsieur le Maire

**SOLLICITE** de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention de 30 % compte tenu de l'indice de richesse de la Commune de ROYBON, au titre de « l'acquisition de matériel de déneigement ».

**SOLLICITE l'autorisation d'acquérir ce matériel avant attribution de la subvention.**

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYBON

## Délibération n° 34/2006

Nombre de Conseillers :  
En exercice : **14**  
présents : **10**  
votants : **10**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 25 août 2006, s'est réuni en session ordinaire à 20 h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - FALQUE Gilbert - POSTIC Daniel - GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - BERRUYER Gilbert - Mme BESSIERE Annie - MM. SIMIEN Guy - CROISIER Yannick

**EXCUSÉS ou ABSENTS** : Mr CHOC René - Mme DEROCLES Jocelyne - Mr MARTIN Jean-Paul - Mme ECHINARD Marie

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



**Objet : modification  
des Statuts de la  
Communauté de  
Communes du Pays  
de Chambaran**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran, en date du 07 juillet 2006, concernant la modification de ses statuts comme ci-après :

**Article VI - COMPETENCES** – modifié ou complété de la façon suivante :

I-1 « Actions de développement économique »

a – Dans le cadre des activités industrielles, artisanales et commerciales :

- **Construction, aménagement et entretien de bâtiments relais sont d'intérêt communautaire** :
  - le bâtiment SMO-MET sis sur la zone d'activité Porte des Chambaran à Viriville
  - les nouveaux bâtiments relais à créer dans les zones d'activité d'intérêt communautaire.

II-2 « Logement et cadre de vie » :

- Organisation d'une consultance architecturale en partenariat avec le CAUE
- Mise en place des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habit
- **Elaboration et mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat à l'échelle communautaire**

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L 5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'accepter les modifications des articles I-1a et II-2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran comme exposé ci-dessus.

Certifiée exécutoire

Affichée le 27/09/2006

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours,  
mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, **le 27 septembre 2006**  
Le Maire